



## CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 11 décembre 2025

### PROCÈS-VERBAL N° 24

<b>PRÉSIDENTE</b>	M. Cédric Gorgerat
<b>CONSEILLERS PRÉSENTS</b>	33 présents, 6 excusés et 1 démissionnaire
<b>MAJORITÉ ABSOLUE</b>	17
<b>CONSEILLERS EXCUSÉS</b>	Mme Elaine Walsh MM. Jonas Addor, Gianluca Allaria, André Blecha, Alain Meuwly, Dirk Reinisch
<b>CONSEILLER ABSENT</b>	M. Vincenzo Ganci démissionnaire
<b>MUNICIPALITÉ</b>	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Charlotte Connell, Léia Eljamal Fehr et Sandrine Kilchenmann MM. Anthony Hinder et Fabien Joly
<b>MUNICIPAL EXCUSÉ</b>	M. Denis Krebs

#### 1) APPEL

**Le Président** souhaite la bienvenue à tous.

Il rappelle que c'est la dernière séance de l'année 2025, puis passe la parole à Mme Roiné, Secrétaire, qui procède à l'appel.

La majorité est fixée à 17, le quorum est atteint avec 33 Conseillers présents. La séance peut se dérouler.

#### 2) ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :  
Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)  
Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)  
Région de Nyon

7. Préavis municipal N° 59/2025

**« Liquidation de la dette Télé-Dôle SA »**

*Nomination de la commission*

8. Préavis municipal N° 60/2025

**« Adaptation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 »**

*Rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances*

*Vote*

9. Préavis N° 61/2025

**« Budget 2026 »**

*Rapports de la commission des finances*

*Vote*

10. Préavis N°62/2025

**« Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) : demande de crédit supplémentaire »**

*Nomination de la commission*

11. Préavis du bureau du Conseil Communal N°1/2025

**« Indemnités du Conseil Communal pour la législature 2026-2031 »**

*Nomination de la commission*

12. Divers et propositions individuelles

13. Extrait des décisions

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

« Concernant le budget 2026 et le passage à MCH2, nouveau système de comptabilité, un fond de réserve a été remanié, cet objet a été adopté à l'unanimité ainsi que le budget 25-26. » (Cf. [Page 202](#)) : **Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale** demande à **M. Johnny Bühler, Conseiller**, s'il faisait bien référence au budget 2026, et non au budget 2025-2026. Celui-ci lui répond par l'affirmative.

**M. Pierre Schaller, Conseiller**, propose de remplacer « il remercie le technicien communal pour ces informations et assure que les subventions vont arriver » (Cf. [Page 205](#)), par « il remercie le technicien communal pour ces informations et fait part d'une correspondance assurant que les subventions sont garanties ».

**Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale** souligne en page 206, le double emploi du mot « amendé ».

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Le procès-verbal du 9 octobre modifié est approuvé à l'unanimité.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

**M. Vincenzo Ganci, Conseiller**, a fait parvenir sa lettre de démission du Conseil communal, le 30 novembre dernier. **Le Président** en fait la lecture et le remercie pour son engagement durant ces quatre années et demie.

Le prochain vient ensuite est M. Boris Gojanovic. Il reste deux suppléants pour la fin de la législature.

**Le Président** précise que lors de la prochaine législature il faudra élire 12 suppléants au lieu de 10 ; il encourage l'Assemblée à promouvoir le rôle de Conseiller Communal.

Il fait ensuite la lecture du courrier, adressé à la Municipalité, de la part des bénévoles de la bibliothèque de Gingins, demandant l'octroi d'une subvention annuelle.

**Le Président** annonce que la liste « Entente communale » du Conseil Communal est ouverte dès ce soir, elle sera établie selon 2 critères :

1. Les Conseillères et Conseillers sortants suivis des autres candidatures.
  2. Dans l'ordre d'inscription.
- Elle sera déposée au greffe dès le lendemain. À noter que cette manière de procéder est identique à celle des élections précédentes.
  - D'autres listes de candidatures peuvent être déposées au greffe entre le 5 et le 12 janvier prochain. Il laisse le soin à la Municipalité de présenter sa manière d'opérer pour sa liste.
  - Les Conseillers intéressés peuvent venir s'inscrire à l'issue de la séance à la table habituellement réservée à la presse.

**Le Président** détaille ensuite le calendrier :

- **Pour la Municipalité et le Conseil Communal :**

Dépôt des dossiers de candidature : **du 05 au 12 janvier 2026 au plus tard.**

**Mme Nathalie Haab, Secrétaire Municipale**, précise que le dépôt d'une nouvelle liste doit se faire au greffe afin de respecter les procédures.

Réception du matériel par les membres du corps électoral : **du 9 au 13 février 2026.**

- ✓ **Pour le 1<sup>er</sup> tour : 8 mars 2026.** Election à la Municipalité et au Conseil Communal (système majoritaire).

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 10 mars 2026 au plus tard.**

Réception du matériel par les membres du corps électoral : **le 24 mars 2026 au plus tard.**

- ✓ **Pour le 2<sup>ème</sup> tour : 29 mars 2026.** Election à la Municipalité et au Conseil communal.

- **Pour l'élection du/de la Syndic/que :**

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 7 avril 2026 au plus tard**

Réception du matériel par les membres du corps électoral : **le 14 avril 2026 au plus tard**

- ✓ **26 avril 2026 – 1<sup>er</sup> tour :** Election à la syndiculture.

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 28 avril 2026 au plus tard**

Réception du matériel par les membres du corps électoral : **le 12 mai 2026 au plus tard**

- ✓ **17 mai 2026 – 2<sup>ème</sup> tour.**

- **Assermentation des autorités : 2 juin 2026.**

## 5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

**Le Syndic** informe que **Mme Nathalie Haab, Secrétaire municipale** et **Mme Jannick Burnier, Boursière communale**, sont présentes pour répondre aux éventuelles questions sur le budget.

Il indique par ailleurs, que la liste de la Municipalité sera déposée demain matin au greffe.

Il revient ensuite sur la coupure de l'éclairage public, route de Trélex durant une semaine et demie. Il explique en plaisantant, avoir dans un premier un temps, soupçonné l'employé communal qui « comme à son habitude » avait mal branché les décorations de Noël. Le technicien communal, et l'entreprise mandatée par la commune, ont mené des investigations, réussissant même à rallumer l'éclairage public pendant une heure. À force de chercher, les coupables ont été trouvés : des fourmis ont élu domicile dans un réverbère situé au chemin des Toches et ont endommagé l'installation. Tout a été remis en ordre, il conviendra de refaire un contrôle au printemps.

Il prie l'assemblée d'excuser **M. Denis Krebs, Municipal**, absent à cette séance.

**Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale**, annonce quant à elle, la fermeture de la déchetterie, les 24 et 31 décembre prochains. La collecte des déchets organiques reprendra le 8 janvier 2026.

**Mme Charlotte Connell, Municipale**, revient sur les fenêtres de l'Avent, organisées par Gingins Mon Village, qui se déroulent actuellement.

En ce qui concerne le courrier des bénévoles de la bibliothèque, la Municipalité a prévu de les rencontrer très prochainement.

Enfin, les études se poursuivent concernant la grande salle et le parking. Le préavis devrait être déposé au printemps.

**M. Fabien Joly, Municipal**, annonce que depuis le 8 décembre dernier, la Municipalité a renforcé la sécurité nocturne sur le territoire communal en mandatant des patrouilles Securitas. Ces patrouilles effectuent désormais des rondes régulières dans l'ensemble des quartiers du village, à des horaires variables, afin d'assurer une présence accrue sur le terrain. Elles viennent ainsi compléter le travail de la gendarmerie, qui continue également de patrouiller régulièrement à Gingins.

Cette décision se justifie par les événements survenus ces derniers mois et qui ont mis en évidence la nécessité d'un dispositif de surveillance renforcé. En collaboration avec les forces de l'ordre, la Municipalité a estimé qu'une présence supplémentaire contribuerait à améliorer la prévention, à réduire les risques d'incivilités et à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

L'engagement de la société Securitas représente un investissement financier pour la Commune. La Municipalité en est bien consciente, mais considère que cette mesure est indispensable afin de répondre de manière proportionnée et durable, aux enjeux de sécurité identifiés. Cette présence complémentaire permet également d'assurer une meilleure couverture du territoire, notamment sur des plages horaires où la surveillance doit être renforcée.

Ce dispositif s'inscrit désormais dans la durée et constitue l'un des outils mis en place pour garantir un environnement serein et sécurisé pour l'ensemble des habitants.

**M. Anthony Hinder, Municipal**, explique que l'Association Des Communes Vaudoises (ADCV), notre organisation faitière, a pris connaissance du budget cantonal 2026 présenté le mercredi 24 septembre par le Conseil d'État et des mesures d'économie associées. Outre des coupes dans certaines subventions, le plan d'assainissement contenait « une contribution de solidarité des communes envers l'État », sous la forme d'une réduction de la part des communes, aux recettes de l'impôt sur les gains immobiliers (23 % au lieu de 42 %) en 2026 et 2027. L'effort supplémentaire demandé à l'ensemble des communes s'élèverait chaque année à CHF 39 millions.

Selon l'ADCV : « alors que l'accord Canton- Communes de 2023 n'a pas encore déployé tous ses effets, ce coup de canif dans les engagements financiers de l'Etat est inacceptable ». L'ADCV a donc invité le Grand Conseil à refuser cette contribution de solidarité, qui s'apparente à une taxe imposée aux communes.

En ce qui concerne l'impact potentiel sur nos finances, l'impôt sur les gains immobiliers fluctue de manière considérable d'une année sur l'autre, en fonction des biens vendus, et le montant est donc très difficile à prévoir lors de l'établissement du budget.

À Gingins, l'impôt sur les gains immobiliers encaissés a varié entre 2016 et 2024, selon l'année, entre CHF 11'000 et CHF 590'000, la moyenne annuelle avoisinant les CHF 270'000 au cours de cette période.

En cas d'adoption de la nouvelle répartition et sur la base de cette moyenne de CHF 270'000, le manque à gagner serait annuellement de près de CHF 150'000.

Toutefois, en date du mardi 25 novembre, la commission des finances (CoFin) du Grand Conseil a entendu les arguments de l'ADCV, ainsi que ceux de l'Union des Communes vaudoises (UCV), et a proposé de supprimer ce prélèvement sur les finances communales (proposition adoptée par 13 oui, 0 non et 2 abstentions).

Selon les dernières nouvelles, le Grand Conseil aurait accepté le principe de la proposition de la CoFin de supprimer ce prélèvement, les Députés ayant jusqu'au 17 décembre, pour adopter le budget.

À la suite des interventions de la Municipalité, **le Président** donne la parole aux Conseillers.

**Mme Fabienne Ruch, Conseillère**, demande si l'ordre d'inscription établie pour la liste de l'entente municipale est identique à celui des candidats au conseil communal, à savoir d'abord les sortants, puis par ordre d'inscription.

**Le Syndic** indique que la liste sera établie par ordre d'inscription, sans tenir compte des sortants ou des nouveaux.

**M. Christophe Chevalier, Conseiller**, demande si les différents épisodes auxquels a fait référence M. Fabien Joly, Municipal, concernent essentiellement des cambriolages ou si des événements d'autres natures sont survenus. Il remarque ensuite que des habitants font état, dans plusieurs groupes WhatsApp, de personnes suspectes et demande s'il est prévu que les citoyens du village puissent prévenir Securitas, via ce réseau, en cas de comportement suspect ?

**M. Fabien Joly, Municipal**, rappelle que c'est la gendarmerie, par le biais du 117, qui gère les dénonciations. Les interventions qui ont eu lieu concernent principalement des cambriolages.

**M. Charles Geninasca, Conseiller**, se dit intrigué de la prise en main par Securitas de la sécurité. Il explique avoir vu une voiture au bout du Chemin du Mont d'Eau et lorsqu'il s'est approché, ils ont éteint les feux et ont filé. S'agissait-il de cambrioleurs ou était-ce un véhicule de Securitas ?

**M. Fabien Joly, Municipal**, lui assure que depuis le 8 décembre, la voiture de Securitas est reconnaissable à son logo.

**M. Charles Geninasca, Conseiller**, souhaite juste que le comportement ne soit pas considéré comme suspect. La population communique désormais par le biais de WhatsApp, mais auparavant, il existait des correspondants de quartier qui étaient chargés d'informer les gens des alentours, en cas de doute. Les habitants du quartier savaient qu'il pouvait venir chez le référent qui avait, lui-même, un numéro direct à la gendarmerie vaudoise, cette dernière est intervenue deux fois à Gingins.

**Fabien Joly, Municipal**, annonce que l'utilisation des groupes WhatsApp sera étudiée par la Municipalité et une réponse sera donnée lors de la prochaine séance. Il explique aussi qu'à la suite des différents événements, la police va vers les habitants afin d'échanger avec eux et de les rassurer.

**M. Pierre Schaller, Conseiller**, se demande pour quelles raisons, la surveillance du village n'est pas donnée à la Police Cantonale alors qu'un budget conséquent de la commune est alloué à leurs services.

**Le Président** demande que le sujet soit discuté au moment du budget.

**Le Syndic**, explique que face au nombre croissant de cambriolages sur la commune et après avoir échangé avec des communes voisines (Trélex étant par exemple satisfait des services de Securitas), la Municipalité a fait le choix de mandater cette entreprise. Le but est d'amener plus de sécurité à Gingins. Une analyse de la prestation sera faite dans 4 à 6 mois et le retour d'expérience des Conseillers est attendu. La voiture de patrouille est floquée en grand au nom de l'entreprise et fait des rondes à différents moments de journée, avec des lieux précis (points de badges selon un plan établi par la Municipalité).

Il pense avoir choisi une solution adaptée à la situation, et si dans quelques mois, il se rend compte de l'inutilité du système, alors il faudra y remédier, mais cela vaut la peine de faire un essai.

De plus, la Police Cantonale effectue des rondes dans le village mais la Municipalité n'est pas informée du planning de celles-ci.

**M. Paul Descheemaker, Conseiller**, demande si les patrouilles sont cantonnées au cœur du village, ou si les hauts de Gingins sont aussi concernés.

**Le Syndic** lui répond qu'elles ont lieu sur l'ensemble du territoire de la commune.

**M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, demande si les habitants vont être informés de ce dispositif.

**Le Syndic** répond qu'ils le seront dans le prochain Ginginfo.

**M. Charles Geninasca, Conseiller**, témoigne du cambriolage qu'il a vécu il y a plus d'un an. Les repérages se font exclusivement par drone. Les voyous passent soit par Divonne, soit par Vallorbe et ont pour objectif de faire 5 à 7 cambriolages. Quand ils sortent par Divonne, ils abandonnent leurs voitures volées au chemin des douaniers. La police française sait parfaitement à qui sont les voitures. Certains jours, les voitures sont les unes derrière les autres. Une couverture au sol peut être efficace pour les débutants mais pas pour les groupes organisés.

## 6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS

### INTERCOMMUNAUX

#### Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

**M. Sébastien Rigamonti, délégué**, détaille les décisions prises lors de la séance du 2 décembre à Borex :

- Le préavis N°2/2025 concernant la demande de crédit de CHF 360'000 destinée à financer l'installation de filtres à charbon pour le traitement de l'eau de baignade, la révision des filtres à sable, les travaux de préparation sur site et l'installation et d'un monte-escalier pour la manutention du personnel. Ce préavis précédemment retiré a finalement été accepté à l'unanimité.

#### Association intercommunale Enfance et École (AEE)

**M. Christian Lavanchy, délégué**, n'a rien à signaler.

#### Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

**M. Michael Bumm, délégué**, annonce que le 12 février 2026 aura lieu le prochain rapport de gestion à Chéserey. M. Dobler, commandant de la Protection Civile de la Région de Nyon détaillera ce qui a été fait durant l'année 2025, et une réunion aura lieu le 25 mars 2026 prochain, pour les comptes 2025.

#### Région de Nyon

**Cédric Gorgerat, délégué**, présente les préavis qui ont été adoptés lors de la séance du 10 décembre dernier à Begnins. Les préavis suivants ont été adoptés :

- ✓ **PR 57-2025 Budget 2026** : Budget de l'exercice 2026.
- ✓ **PR 58-2025** : Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino-Théâtre de Rolle durant la période 2026-2029.
- ✓ **PR 59-2025-FRM** : Demande de crédit de CHF 247'985 pour le financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour les horaires de l'année 2026.
- ✓ **PR 60-2025** : Démarche-pilote en faveur du renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district de CHF 12'500.- après subventions.
- ✓ **PR 61-2025** : Demande de crédit de CHF 69'140 pour l'évaluation des retombées économiques et de l'impact médiatique des événements culturels régionaux.
- ✓ **PR 62-2025** : Adhésion de la Commune de Chéserey à région de Nyon.

Il présente ensuite les préavis annoncés pour la séance du 4 mars 2026 à Bursins :

- ✓ **PR63 -2025** : Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève.
- ✓ **PR64-2026** : Indemnités 2026-2031 des membres du bureau et des commissions du CI, ainsi que du CoDir.

Il poursuit avec Télé-Dôle SA : Le Lapin blanc ne sera pas ouvert au public, même partiellement, cet hiver. Une entreprise n'a pas pu reconduire son mandat et il a fallu rechercher une nouvelle entreprise capable d'effectuer les travaux. La fin du chantier est attendue à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et dans le budget prévu. Un pylône a été détérioré par une entreprise forestière. Cette dernière n'entend pas dédommager à plus de 45 % de sa valeur, en raison de la vétusté des installations. Les discussions se poursuivent.

S'agissant des vélos en libre-service, le mandat a été confié à l'entreprise suédoise Voi Technology. Le délai de recours se termine le 19.12.2025. La mise en service de 450 vélos répartis sur 71 stations est prévue au cours du mois de mars. Il est à noter que les communes n'auront plus à financer une part de ces activités.

Concernant le DISREN : 34 communes ont, à ce jour, adopté le préavis. Cela représente 80 % des communes et plus de 90 % de la population. Le dispositif est donc reconduit.

Il est enfin fait la promotion du concours « Nature en milieu bâti » qui encourage les actions pour renforcer la biodiversité:

- Ouvert à l'ensemble des "habitants, administrations, entreprises et associations sur le territoire de Région de Nyon.
- Montant de CHF 5'000 à la clé.
- Dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> mars 2026 sur [regiondenyon.ch/concours-environnement](http://regiondenyon.ch/concours-environnement).

## 7) PRÉAVIS MUNICIPAL n°59 /2025

### « LIQUIDATION DE LA DETTE TELE-DÔLE SA »

*Nomination de la Commission*

Le président donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

**Le Président** ouvre ensuite la discussion.

Pour **M. Pierre Schaller, Conseiller**, la seule chose à faire est d'abandonner la dette. La commune ne reverra jamais l'argent. Il souhaite en revanche que la Municipalité demande à Télé-Dôle qu'en contrepartie de l'abandon de la dette, les habitants de Gingins puissent avoir des avantages tels qu'une réduction de 20 % à 30% sur les abonnements aux remontées mécaniques.

**Le Président** précise que la commission des finances devra rapporter et la candidature de **M. Pierre-Yves Revaz** à la commission ad hoc ne peut donc pas être acceptée.

#### La commission est composée de :

M. Pierre Schaller, Mme Fabienne Ruch, M. Serge Bally, M. Christophe Chevalier et M. André Srebel.

## 8) PRÉAVIS MUNICIPAL n° 60/2025

### « ADAPTATION DES INDEMNITES DE LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2026-2031 »

*Rapports des commissions ad hoc et des finances*

*Vote*

La parole est donnée à **M. Valéry Babey, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc puis à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

**Le Syndic** déclare que la Municipalité accepte l'amendement proposé : Retirer des paragraphes 2 à 4 du point 3 « Méthodes et base de calcul », soit les précisions sur le taux horaire suivantes : Ce taux ne pourra en aucun cas être inférieur à celui en vigueur pour les conseillers communaux. En cas d'augmentation décidée par le Bureau du Conseil, le taux applicable à la Municipalité sera automatiquement adapté dans la même mesure et à la même date. En cas de diminution du taux des conseillers communaux, le taux applicable à la Municipalité restera inchangé, sauf décision contraire prise par la Municipalité et soumise, le cas échéant, à l'approbation du Conseil communal.

Le président procède au vote de l'amendement :

#### **Résultats du vote de l'amendement :**

L'amendement est accepté par 30 oui, 2 abstentions.

Il poursuit avec le vote du préavis amendé

- D'adopter les indemnités de la Municipalité 2026-2031 telles que décrites dans le présent préavis - amendé - avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

En résumé :

- *une indemnité annuelle du Syndic arrondie à CHF 30'000.-.*
- *une indemnité annuelle d'un Municipal arrondie à CHF 15'000.-.*
- *des vacations pour prestations ponctuelles au taux horaire calqué sur celui appliqué aux membres du Conseil communal pour leur participation aux commissions.*
- *un forfait annuel de CHF 1'000.- pour chaque membre (téléphones, ordinateur, papier, etc).*
- *une indemnité kilométrique de CHF 0.70/km.*

#### **Résultat du vote du préavis amendé**

Le préavis municipal amendé est accepté à l'unanimité

« BUDGET »

Rapport de la commission des finances

Vote

**Le Président** donne la parole à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Il commence par le budget d'exploitation, à savoir les pages en mode paysage numérotées de 1 à 26. Il rappelle de bien indiquer le n° de page et le n° du compte concerné lors des interventions.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, pense ne pas avoir tout le document car les années 2024 et 2025 n'apparaissent pas. C'est très difficilement comparable !

Il lui est répondu que cette présentation est liée au passage au nouveau plan comptable, MCH2.

En l'absence de questions et remarques, le **Président** ouvre la discussion générale sur le budget.

**M. Valéry Babey, Conseiller**, pense que l'absence de questions est la conséquence du manque de points de comparaison avec les années précédentes. Il trouve que vis-à-vis des concitoyens, ce n'est pas sérieux. Il ne comprend pas pourquoi c'est impossible de conserver, pour la première année, l'ancien plan comptable et le nouveau. Des sociétés, des grandes multinationales ont changé de plan comptable et ont pu garder l'ancien plan comptable et le nouveau afin d'assurer la transition et que tout le monde puisse se prononcer. Il ne comprend pas pourquoi la même chose n'a pas pu être faite et il exprime sa honte.

**Le Syndic** explique que s'il prend le dernier budget et le met à côté du nouveau, il arrive à retrouver les montants dépensés et les recettes estimées. Ils ont essayé de les mettre sur papier mais n'ont pas réussi.

**M. Valéry Babey, Conseiller**, souligne que l'on parle ici du budget et que le budget de la commune est important alors qu'il n'a soulevé aucune question. Il maintient que l'on pouvait faire les deux.

**Le Syndic** souhaite alors qu'on lui explique comment faire, il comprend la question mais n'a pas trouvé la solution.

**M. Valéry Babey, Conseiller**, demande à la Boursière communale si le Canton avait prévu une période de transition en appelant, la première année, à travailler sur les deux plans comptables.

**Mme Jannick Burnier, Boursière**, lui répond par la négative.

**M. Pierre Schaller, Conseiller**, pose deux questions :

- Quel est le montant de l'aide financière allouée à la bibliothèque pour l'année précédente.
- En lien avec le préavis sur les indemnités municipales, le poste de technicien communal n'apparaît pas dans le budget. Que devient-il pour la prochaine année ?

**Le Syndic**, explique que le courrier des bénévoles est arrivé un peu tard par rapport à la rédaction du budget. La Municipalité doit étudier les différentes possibilités tout en sachant que la bibliothèque dispose de CHF 8'000 pour fonctionner encore une année sans problème. **Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale**, précise que les subventions venaient de l'AEE et qu'elles étaient d'un montant d'environ CHF 2'000 à l'origine, en baisse chaque année.

**Mme Jannick Burnier, Boursière**, répond que pour le technicien communal, il faut se référer au Chapitre 0223 - salaire du personnel communal qui comporte un commentaire en bleu « -5 % technicien communal ». Son poste est repris dans le chapitre 79 pour la police des constructions.

**M. Charles Geninasca, Conseiller**, remercie au nom de la Commission des finances, la Boursière pour ses compétences et son professionnalisme, ainsi que le Municipal en charge des finances. Il souligne qu'un changement de plan comptable n'est pas une mince affaire. Le préambule, en pages 1 à 15, a été source de nombreuses questions pour la commission des finances qui a eu à chaque fois, des réponses claires et précises.

**M. Jérôme Grémy, Conseiller**, ne comprend pas non plus qu'il n'y ait pas de comparatif et estime ne pas être en mesure de voter le budget en l'état actuel.

**M. Jean-Luc Baldy, Conseiller**, croit avoir lu que le changement serait effectif au 1<sup>er</sup> juillet et non au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Le Syndic** lui répond que le changement est bien au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. Michael Bumm, Conseiller**, rappelle que la commune de Gingins n'était pas prête à payer la facture de la péréquation sociale et constate qu'elle n'est pas au budget ; il se demande en conséquence comment la facture sera réglée le moment venu ?

**M. Anthony Hinder, Municipal**, lui répond qu'elle passera dans le bilan.

**Mme Leah Halpren, Conseillère**, prend bonne note que le montant sera au bilan, mais cela suppose que la commune fasse un emprunt, a-t-on prévu au budget, les intérêts de cet emprunt ?

**Le Syndic**, lui répond que les intérêts d'emprunt n'ont pas été prévu au budget, il faudra faire un préavis pour une demande de financement.

**M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, demande si on peut amender le budget afin de rajouter une aide financière pour la bibliothèque ?

**Le Président** souligne que le Conseil communal peut en effet rajouter un montant au budget, la seule condition est que le budget reste positif.

**Le Syndic** répond que la somme estimée de CHF 2'000 est de la compétence de la Municipalité et pourra être mise au budget de l'année prochaine, la bibliothèque ayant encore les fonds suffisants pour fonctionner en 2026. La Municipalité doit commencer à réfléchir avant qu'il n'y ait plus de fonds.

**M. Pierre Schaller, Conseiller** pense qu'il ne faut pas amender le budget pour CHF 2000, il fait confiance à la Municipalité.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, suppose que le Conseil doit apporter une réponse à la lettre des bénévoles de la bibliothèque.

**Le Président** rappelle qu'elle est destinée à la Municipalité, le Conseil communal est en copie.

**Le président** soumet le préavis au vote.

#### **Résultats :**

Le préavis N°61, budget 2026, est approuvé par 22 OUI, 1 NON et 9 abstentions.

### **10) PRÉAVIS MUNICIPAL n°62/2025**

#### **« REVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNALE (PACom) : DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE**

*Nomination de la Commission*

**Le président** donne la parole à **Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, pour la lecture du préavis déposé en début de séance.

**Le Président** spécifie qu'un point devra être modifié dans les conclusions : le montant étant inférieur à CHF 100'000, la commission des finances ne devra pas rapporter, seule la commission ad hoc le fera.

**Le Président** ouvre ensuite la discussion.

**M. Jérôme Gremy, Conseiller**, comprend que les CHF 66'000 ont déjà été dépensés et s'interroge sur les raisons qui amènent à inclure cette somme dans la demande de crédit ?

**Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, confirme la dépense des CHF 66'000, son inclusion est toutefois nécessaire pour régulariser la situation.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, fait part de son immense déception de ne pas avoir le décompte du projet sur les législatures antérieures. Par rapport au dépôt du préavis N°19 durant la législature actuelle, il souhaite avoir des garanties de la part de la Municipalité, sur l'exactitudes des sommes annoncées aujourd'hui. Il demande si la révision du PACom a bien commencé à partir de ce préavis.

**Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, confirme que le projet a bien commencé en 2019 (préavis 38/19) et que les sommes engagées sont détaillées dans le préavis déposé ce soir.

Selon **M. Michel Zryd, Conseiller**, le projet de révision du PACom a déjà débuté, il y a une quinzaine d'années. Il demande la confirmation à M. Cédric Gorgerat actuel Président et ancien Municipal.

**Le Président** lui répond par la négative que le PACom a bien débuté sous cette législature.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, rappelle que le nom a été changé.

**Le Président** confirme l'existence d'un plan général d'affectation initié en 1986, poursuivi par le plan d'affectation du bourg en 1996. Quelques changements ont ensuite eu lieu au niveau de certains quartiers (ancien garage Tecon, le manège Gaumann) mais rien au niveau général depuis 1986.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, exprime à nouveau sa déception, et demande si, comme écrit dans le préavis, « il serait contre-productif de chercher des responsables ou des coupables », la Municipalité se sent -elle responsable ou coupable ?

**Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, est consciente que le projet a pris beaucoup de retard en raison d'une faute informatique qui a nécessité de refaire plusieurs étapes afin de mettre au clair, la dernière version. Qui est « coupable » de cette erreur informatique ? La Municipalité ? Le Canton ? Le bureau d'architecte ? Selon elle, les torts sont partagés.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, rappelle qu'il y a deux ans, la personne en charge du projet avait garanti que le projet serait terminé dans les 3 à 6 mois.

**Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, rétorque que ce ne pouvait pas être le cas, le Canton ayant mis 6 mois à répondre après le dépôt des dossiers demandés. À la suite d'un courrier de relance, le Canton doit émettre un point de vue en janvier. Le délai n'était donc pas prévisible.

**M. Pierre Schaller, Conseiller**, pense que la somme demandée de CHF 96'000 n'est pas suffisante. Le projet de révision arrive à la troisième enquête, qui va susciter des oppositions, la Commune sera obligée de payer des avocats afin de les lever. Il a discuté récemment avec un Syndic qui a le même problème dans sa commune. C'est souvent l'État qui fait retarder les choses, c'est lui qui devrait être facturer. La Municipale en charge du dossier en lien avec le technicien communal fait avancer les choses, mais c'est l'État qui ralentit le projet. Ce qui se passe actuellement avec le Canton est aberrant.

**M. Jean-Luc Baldy, Conseiller**, pose plusieurs questions :

- Les zones Heurtebise et des Fruitières étaient en zone agricole ou zone à construire ? En cas de zone agricole, les permis de construire sont à son avis sans valeur et en cas de zone à construire, il ne comprend pas la demande du Canton.
- Les anomalies concernant ces zones engendrent des dépenses supplémentaires et il se demande pour quelles raisons ce n'est pas le Canton qui prend en charge la facture ?

**Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, explique que les zones Heurtebise et les Fruitières avaient une petite zone constructible (zone chalet) et une grande part de zone forêt. La forêt est partie, les gens ont construit à la place. Tout a été fait dans les règles (Camac, inspection forestière), le permis de construire a été délivré. Mais aujourd'hui avec les changements de lois, l'État a décidé qu'une zone non constructible, comme une zone forêt, ne peut pas être transformée en zone constructible, même s'il n'y a plus de forêt. La Municipalité a envoyé à plusieurs reprises, les documents attestant de l'autorisation de construire pour les deux zones concernées, et elle vient juste d'avoir une petite ouverture pour légaliser ces constructions. Le Canton maintenait que c'était à la Municipalité de l'époque de modifier le plan d'aménagement communal, ce qui n'a pas été fait.

Selon **M. Jean-Luc Baldy, Conseiller**, les permis de construire ayant été délivré en toute légalité, ce n'est pas à la Commune de payer les coûts supplémentaires.

**Le Syndic**, répond à **M. Michel Zryd, Conseiller**, que la Municipalité n'est pas en mesure de donner des garanties, comme déjà annoncé lors du dépôt du dernier préavis, le 12 septembre 2022. S'agissant des parcelles Heurtebise et des Fruitières, à la lecture de la lettre du Canton qui affirme que ces constructions sont illicites, il a su qu'il fallait se battre. Lors du prochain rendez-vous avec le Canton, il évoquera les frais supplémentaires engendrés pour la Commune et selon la réponse, ils feront intervenir leurs avocats.

Cela fait presque cinq ans qu'il s'occupe de ce problème extrêmement complexe (dangers naturels, parcelles à moitié agricoles...) et la Municipalité doit se défendre face à ce problème qui n'a pas été créé par elle. Avec l'expérience acquise, il est persuadé de bientôt pouvoir terminer. La troisième enquête porte sur ces parcelles ainsi que sur quelques détails. Selon lui, si les parcelles sont légalisées, il ne peut pas y avoir d'oppositions sur cette troisième enquête.

Enfin, si le Canton n'a pas la même vision lors de la séance du mois de janvier, que la Municipalité, le sujet sera à nouveau discuté en février pour avoir l'accord du Conseil sur les mesures à prendre.

**M. Michel Zryd, Conseiller**, remercie le syndic pour ses explications ; il pose néanmoins la question des compétences du bureau GEA, payé par la Commune pour les aider dans ce dossier mais qui semble être « une nullité ».

**Le Syndic**, reconnaît que tous les protagonistes n'ont pas été parfaits dans ce dossier, il assure que la collaboratrice de GEA fait du bon travail mais peut-être, aurait-elle pu s'apercevoir qu'un logiciel du Canton n'était pas correctement paramétré. Toutefois, si aujourd'hui, il devait incriminer quelqu'un, ce serait le Canton.

**La commission est composée de :**

M. Michel Zryd, M. Valéry Babey, Mme Jessica Simhon, M. Pierre Yves Revaz et M. Jérôme Grémy.

**11) PRÉAVIS DU BUREAU n°1/2025**

**« INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2026-2031 »**

*Nomination de la commission*

**Le Président** explique que le seul élément modifié est l'intégration de l'amendement concernant les indemnités pour les délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux lorsque l'association n'en prévoit pas.

Il ouvre ensuite la discussion, qui est aussitôt refermée.

**La commission est composée de :**

M. Johnny Bühler, M. Sylvain Liaudat, M. Alexandre Mestral, Mme Nancy Induni et M. Daniel Zryd.

**12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

**M. Pierre Schaller, Conseiller**, fait part de ses considérations concernant le renouvellement des autorités communales.

Il regrette que les autorités n'aient pas organisé une séance d'information à l'attention de la population. Le petit déjeuner citoyen ainsi que les deux apéros citoyens n'ont certainement pas obtenu le succès escompté.

Il trouve que malgré les précieuses indications et présentations diffusées dans le dernier Ginginfo n° 52, par ailleurs bien fait, merci à son auteure..., ne remplacent pas une séance ouverte aux citoyens avec présentation des autorités, questions-réponses, ambiance conviviale, présentation des personnes intéressées et prise de connaissance, afin in fine de créer l'intérêt et l'envie de s'engager dans le bon fonctionnement de la vie communale.

La date fatidique du 12 janvier pour le dépôt des listes tant pour l'élection de la Municipalité, que pour celle du Conseil est toute proche.

Il faudrait à son humble avis, rapidement remédier à ce manque de contact et compléter au plus vite les informations à l'attention des citoyens de notre commune.

Pensons à la chance que nous avons dans notre pays de pouvoir participer, échanger, discuter, élire librement nos responsables, ceci dans une vraie démocratie !

Il demande quels seront les jours d'ouverture du bureau du greffe municipal pendant les prochaines fêtes et vacances de cette fin d'année.

**Mme Nathalie Haab, Secrétaire municipale**, l'informe que le greffe sera fermé la semaine du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026. La publication du prochain Ginginfo devrait se faire à la fin de la semaine prochaine ou au début de la semaine suivante et comportera aussi des informations sur les élections communales.

**M. Jean Luc Baldy, Conseiller**, remercie la Municipalité et leurs collaborateurs pour les décorations de Noël et témoigne toute sa sympathie à l'employé accusé à tort, à la place des fourmis.

**M. Ernest Fehr, Conseiller**, déclare que lors des votations du dimanche, l'appel aux conseillers communaux ne pose aucun problème pour renforcer les effectifs du bureau. En revanche, lors des élections communales du 8 mars prochain, les Conseillers ou les Municipaux qui sont candidats peuvent-ils être présents dans le bureau de vote ?

**Le Président**, explique que lors des votations, le dépouillement se fait en principe par les membres du bureau et la Secrétaire du Conseil qui peut être renforcé dans un premier temps par les scrutateurs suppléants et en cas de besoin par des Conseillers. Ce fût le cas lors des dernières votations, durant lesquels **Mme Jessica Simhon et M. José Lereuil, Conseillers**, ont apporté leur aide. Il les en remercie.

S'agissant des élections, le bureau peut nommer pour le dépouillement, n'importe quel citoyen du village, y compris des Conseillers sortants. Il est ouvert à toute personne éligible ou non. C'est une opération technique, la seule contrainte est d'habiter la commune. À ce jour, aucune réclamation n'a été portée lorsqu'une Conseillère ou un Conseiller a participé au dépouillement. Cette pratique n'est pas remise en cause pour les prochaines élections.

Le bureau attend de savoir si des élections complémentaires auront lieu à la même date pour remplacer Mme Ruiz au Conseil d'Etat. Un grand nombre de personnes seront toutefois sollicitées pour le dépouillement du 8 mars. Le bureau verra avec la Municipalité, les locaux qui peuvent être mis à disposition pour le dépouillement, la salle de Municipalité étant trop petite.

Étant donné que les listes pour les élections au Conseil communal et à la Municipalité seront dans l'ordre d'inscriptions, **Mme Fabienne Ruch, Conseillère**, souhaite qu'elles soient mises en ligne sur le groupe WhatsApp officiel ou sur le site de la Commune pour informer toute la population. Seuls ceux qui sont présents ce soir ont l'information, les autres habitants seront péjorés, s'ils pensent que l'inscription est possible uniquement entre le 5 et le 12 janvier.

**Le Président** la rassure, tout va être précisé sur le site de la commune et le Ginginfo.

Il clôt ensuite la discussion et donne la parole à la Secrétaire pour la lecture de l'extrait des décisions.

**M. Charles Geninasca, Conseiller** sollicite à nouveau la parole ; **le Président** l'autorise à intervenir. Il revient sur la page 10 du budget. Il a déjà évoqué le sujet avec le Syndic qui l'a écouté avec beaucoup d'intérêt. Il veut évoquer la culture, un sujet « très très mal-aimé » dans ce village selon lui. Il est étonné de la réaction de certains Conseillers quand il parle de culture avec eux ; s'il évoque l'Etang des Moines et qu'on lui répond que ce n'est pas de la culture, il commence un peu à s'inquiéter. Il constate dans le budget que CHF 40 300 d'investissement sont réservés à la culture. En ce qui concerne le sport, en temps normal dans une commune, le ratio est de 1 à 5 pour le sport. Cela signifie que, si on donne CHF 40'000 à la culture, on devrait donner CHF 200'000 pour le sport. Or Gingins accorde CHF 352 000 au poste sportif. C'est vrai que ce poste est beaucoup plus détaillé. Mais dans cette somme accordée au sport, ce qui l'a le plus abasourdi, ce sont les CHF 35'000 destinés chaque année, à l'entretien des terrains. Pour lui, c'est scandaleux. Il se souvient de l'époque, où M. Raymond Joray était bénévole pour entretenir les terrains de football.

**Le Syndic** conteste cette dernière affirmation.

**M. Valéry Babey, Conseiller**, lui rappelle avec agacement et dans un langage fleuri, que la discussion était close.

**Le Président** est obligé d'interrompre la discussion face aux propos de M. Charles Geninasca, qui dit parler de culture à des personnes qui apparemment en manque.

**M. Charles Geninasca, Conseiller**, demande pourquoi il doit s'interrompre, est-ce parce qu'il parle du football ? Il rappelle que lorsqu'il s'est fait crever les pneus de sa voiture, personne n'a été gêné. C'est lamentable !

**Le président** passe ensuite la parole à la Secrétaire pour la lecture de l'extrait de décisions.

### 13) EXTRAIT DES DÉCISIONS

**La Secrétaire** donne lecture de l'extrait des décisions qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni commentaire.

**Le Président** rappelle que les dates des prochaines séances sont indiquées sur la feuille d'invitation, la prochaine séance aura lieu le 25 février 2026 à 20h15. Les suivantes jusqu'à la fin de la législature se dérouleront le mercredi 29 avril 2026 et le mercredi 24 juin 2026 à 20h15.

Avant de clore cette assemblée, il remercie M. Haxhi Rexhaj pour l'excellent travail effectué cette année en sa qualité d'Huissier, ainsi que la Secrétaire Mme Florence Roiné, Mme Marie-Claude Maret, les employés communaux et la Municipalité pour l'organisation du repas qui va suivre ; le repas a été concocté par la société « Cuisiniers Events Besnard SA » à Le Vaud.

Il souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à leurs familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux pour 2026.

La séance est close à 20h34.

### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

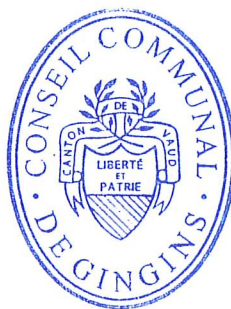
**MERCREDI 25 FEVRIER 2026 à 20 h 30**

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gogerat



La Secrétaire



Florence Roiné